

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Distribution de : VERNETS

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE LACHAMP-RIBENNES

Mende, le vendredi 25 juillet 2025

Page 1/1

	Terrain			Laboratoire								
Lieu de prélèvement	Date et préleveur				Bactériologie				Physico-chimie			
		Chlore total mg(Cl2)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau	Bact. coli- formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc -tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Turbi- dité NFU
VERNETS HABITATION PARTICULIERE	17/07/2025 LDA48	<0,03	6,8	18,9	14	0	120	60	1	44	0,01	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum		9	1	0	0			0	1100		1
Références de qualité en italiques	minimum		6,5							200		

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.

Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultatble à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut aussi noter la présence excessive de germes revivifiables et de bactéries coliformes ainsi que le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un léger dépassement des limites de qualité bactériologiques de l'eau distribuée. Les préconisations mentionnées ci-dessous sont à mettre en oeuvre afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau.

La présence de bactéries revivifiables et de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau.

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bâche, réservoirs,conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R 1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.

En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.